

Questions et interventions :

Zones de transports de fonds :

L'association **Déclic 17/18** souhaite savoir si les zones de transports de fonds sont financées par les banques.

Madame FARGIER et **Monsieur ERLICHMAN** répondent qu'elles sont financées généralement par la banque, sauf si elles entrent, comme ici, dans le cadre d'un aménagement de voirie. C'est alors la Ville de Paris qui paie l'aménagement. Les banques versent une redevance d'occupation.

Circulation :

L'association **Déclic 17/18** précise que la circulation se fait désormais correctement sur l'avenue de Clichy.

Abribus :

L'association **Déclic 17/18** s'étonne que les abribus n'aient pas été agrandis.

Madame FARGIER précise que Decaux a juste implanté un modèle plus esthétique. Elle ajoute que de nouveaux abribus pourraient remplacer ceux existants à plus ou moins long terme.

Assises en granit et bancs :

L'association **Déclic 17/18** évoque les assises en granit implantées sur la placette Lechapelais.

Madame FARGIER explique que ce mobilier permet de s'asseoir tout en évitant le stationnement illicite de véhicules sur la placette. Ils ont été installés à titre expérimental. La DVD attend le retour des usagers ainsi que celui des participants à la réunion de ce jour.

L'association **Déclic 17/18** est très contente mais précise qu'ils sont moins utilisés pour s'asseoir que le muret constitué par la trémie du métro La Fourche.

Monsieur FESTIVAL ajoute que ces assises sont jolies, mais pas utiles car elles ne remplaceront jamais un banc.

Madame RIVIERE précise que les habitants de l'immeuble donnant sur la placette Lechapelais s'opposent à l'installation de bancs en bas de chez eux. Elle pense qu'il faut du temps pour que les usagers s'approprient la nouveauté. Les assises actuelles permettent de s'asseoir sans y rester trop longtemps..

Monsieur LAMY précise que la Mairie du 18^{ème} n'est pas hostile au rajout de bancs. Il ajoute qu'en aucun cas les résidents ou propriétaires d'un immeuble ne sont décisionnaires de l'espace public devant chez eux. L'intérêt général prime sur l'intérêt privé.

Madame FARGIER conclut en ajoutant que la DVDa étudier la possibilité de poser un ou deux bancs sur le tronçon aménagé.

Revêtements de trottoirs :

L'association **Déclic 17/18** se demande si l'asphalte à gravillons clairs qui recouvre les trottoirs est plus résistant que le revêtement classique et si sa rugosité évite aux piétons de glisser les jours de pluie. Elle ajoute que les taches de chewing gum sont moins visibles

Madame FARGIER lui répond qu'il est plus rugueux et donne aussi plus de clarté à la voie que l'asphalte classique. Cette dernière caractéristique est surtout visible lorsque ce revêtement est mouillé.

L'association **Déclic 17/18** demande si son utilisation est prévue dans d'autres secteurs.

Madame FARGIER lui répond que les architectes de la ZAC Clichy/Batignolles sont intéressés.

L'association **Déclic 17/18** s'interroge sur la pose des gravillons clairs.

Madame FARGIER lui répond que la technique est artisanale. Il s'agit d'un jet de gravillons manuel et le travail est effectué de nuit, ce qui explique, qu'à certains endroits, il y a plus de gravillons qu'à d'autres.

Madame RIVIERE précise que cet asphalte est plus résistant que le modèle classique et, qu'avec le temps, l'ensemble va griser, faisant s'estomper l'effet artisanal en se patinant.

L'association **Déclic 17/18** s'étonne du fait que la DVDA refait faire l'asphalte de trottoir côté 18^{ème}.

Madame FARGIER lui répond qu'il y a eu des malfaçons et que les reprises ont été faites aux frais de l'entreprise.

Stationnement :

L'association Déclie 17/18 rappelle que des véhicules se garent tous les jours sur les trottoirs.

Madame RIVIERE précise que si l'on met des barrières, les motos vont se garer contre ces barrières. Elle met donc en garde contre l'installation de barrières et potelets. Pour elle, il vaudrait mieux renforcer la verbalisation.

Monsieur ESTIVAL ajoute que seuls 2/3 des véhicules passent à 30km/h sur l'avenue de Clichy.

L'association Déclie 17/18 y ajoute le fait que de nombreux vélos et motos pressés, ne parvenant pas à doubler les bus et camions, roulent sur les trottoirs.

Monsieur ROSENBLUM leur répond qu'il a communiqué avec la PP via de nombreux mails et appels téléphoniques afin de leur faire part du problème et de mettre en place une opération de répression pendant au moins 6 mois. Leur intervention est déjà effective (tant côté 17^{ème} que 18^{ème}) depuis plusieurs semaines.

Monsieur ESTIVAL, Madame TEISSIER et l'association Déclie 17/18 insistent en évoquant des camions qui restent plusieurs heures sur trottoirs (sur ou hors Zones de Livraisons) ou un certain temps sur chaussée devant le Monoprix ou chez DIA. Maintenant que les Zones de Livraisons sont sanctuarisées, une présence humaine plus importante de la PP devient nécessaire.

Madame VIGOUROUX suggère d'organiser une réunion avec la PP et les responsables des grands commerces (Monoprix, DIA) afin de leur rappeler les bons usages.

Impasse des 2 Nèthes :

Monsieur LAMY regrette que le traitement de l'impasse des 2 Nèthes n'ait pas été inclus dans le projet d'aménagement de l'avenue de Clichy.

Madame FARGIER lui répond qu'il existe toujours un contentieux entre l'immeuble du 1-3, impasse des 2 Nèthes et les services de l'assainissement. Actuellement, l'immeuble est étayé.

Madame VIGOUROUX ajoute qu'il faut conforter les soubassements de l'immeuble en péril (opération très coûteuse) avant de pouvoir entreprendre des travaux. Or, pour l'instant, la consolidation de l'immeuble n'est pas envisageable par la copropriété pour des raisons financières. Les services de l'assainissement ne veulent pas intervenir tant que l'immeuble n'est pas consolidé. Le dossier est entre

les mains des services de la préfecture de police et de la direction du logement et de l'habitat de la Ville.

Edicule CPCU :

Monsieur LAMY ne sait toujours pas quelle est la décision prise quant au traitement de l'édicule CPCU.

Madame FARGIER lui explique que la Mairie du 17^{ème} et les riverains préfèrent maintenir un édicule que de le supprimer. La Mairie du 17^{ème} avait proposé de trouver des artistes pour en assurer l'habillement, afin de le conserver en le modernisant. Pour le moment, l'édicule a été nettoyé. Les avis sont toutefois partagés quant à son esthétisme. Il incombe désormais à la Mairie du 17^{ème} d'y travailler en relation avec la CPCU.

Station de métro La Fourche :

Monsieur LAMY se demande ce qu'il est advenu de la décision de la RATP sur la réhabilitation de la station La Fourche.

Madame PASSERON lui répond que les travaux en sous-sol sont en cours de manière transparente pour les riverains. Ils vont durer un an. Elle ajoute que le coup de peinture donné sur la trémie extérieure de la station est une 1^{ère} sous-couche et que ce n'est pas définitif.

Circulation des bus :

L'association **Déclic 17/18** indique que les bus articulés ont bien fonctionné le 1^{er} week-end d'août.

Monsieur ESTIVAL indique que si les informations relatives à la circulation de ces bus était correcte pour les arrêts de l'avenue de Saint-Ouen ce n'étaient pas le cas pour ceux de l'avenue de Clichy.

Madame PASSERON lui répond que ce n'est pas une solution durable, étant donné que le 1^{er} week-end d'août est le plus creux de l'année en terme de circulation.

Monsieur DE SEZE est très satisfait d'avoir été associé au projet dès la phase d'études. Il reconnaît que les bus circulent beaucoup mieux et qu'il en va de même pour le respect des Zones de Livraisons.

L'association **Déclic 17/18** confirme cet avis par le témoignage d'un conducteur de la ligne de bus 81.

Mise à sens unique des avenues de Clichy et de St Ouen :

Monsieur LAMY rappelle que les travaux ont permis de tester avec succès la mise à sens unique de l'avenue de St Ouen. Il souhaite donc que les travaux du tramway T3 puissent induire une mise à sens unique des avenues de Clichy et de St Ouen.

Trottoirs traversants :

Monsieur LAMY souhaite que soient installés des potelets au niveau des trottoirs traversants pour mieux distinguer les traversées piétonnes de la chaussée. Pour lui, les piétons ont bien compris que c'est un trottoir qui continuait, mais pas les véhicules. Il suggère également de rajouter un marquage.

Madame RIVIERE précise que les trottoirs traversants constituent de l'espace public donné aux piétons et que le principe fonctionne bien. Si l'on met des potelets, l'aménagement devient accidentogène car les véhicules risquent d'accélérer. Avec le temps et la circulation des voitures, le trottoir traversant va devenir plus foncé et une différenciation va se faire naturellement.

Réceptacles de propreté :

Monsieur LAMY rappelle qu'il était prévu d'installer de nouveaux réceptacles de propreté, style « place de la République ».

Monsieur ROSENBLUM lui répond que ces nouveaux réceptacles sont actuellement en test et seront installés, au plus tôt, en novembre/décembre, dès qu'aura été étudiée leur résistance aux diverses dégradations.

Végétalisation de mur :

L'association **Délic 17/18** demande s'il ne serait pas possible de végétaliser le mur de la placette Lechapelais afin de remplacer le panneau publicitaire existant.

Madame RIVIERE explique qu'elle avait prévu de supprimer le panneau publicitaire afin de créer un mur artistique. Mais, la copropriété n'y est pas favorable, le panneau publicitaire lui rapportant de l'argent. Quant à l'idée de végétalisation, la DEVE s'y est opposée car le mur n'était pas bien orienté par rapport au soleil.

Étalages et terrasses :

Madame VERDOU loue la qualité des travaux effectués au nom de Madame COHEN-SOLAL.

Monsieur JANAN rappelle qu'il est impératif que les interdictions d'étalages soient maintenant respectées pour que l'aménagement devienne exemplaire pour la poursuite de l'aménagement de l'avenue.

Monsieur LAMY évoque l'avancée sur les étalages et terrasses en relation avec Lyne COHEN-SOLAL.

Madame VERDOU explique que, lors de l'inauguration du 16/09/13, le Maire de Paris a été satisfait. Les commerçants ont accepté de replier leurs étalages. Cependant, certains commerçants récalcitrants sont ensuite malheureusement revenus à la situation antérieure.

Elle ajoute que Madame COHEN-SOLAL a écrit au directeur de la DU afin de contrôler ces commerçants récalcitrants qui seront verbalisés de façon permanente. Les contrôles seront renforcés et fréquents sur cet axe. Le problème est que les PV de 450 € ne se règlent qu'après jugement du tribunal, soit 18 à 24 mois après.

Tous les étalages de l'avenue de Clichy sont en infraction : aucun étalage n'est autorisé à partir de maintenant. L'ordre a été donné à la DPP d'intervenir régulièrement.

Monsieur LAMY précise que toute opération de réaménagement est associée à une requalification progressive des commerces, mais que cela prend du temps.

Charte de Qualité des Commerces :

L'association Déclic 17/18 demande ce qu'est devenue la Charte de Qualité des Commerces depuis la réunion du 10/10/12 au Lycée Jules-Ferry.

Madame VERDOU explique que cette charte n'est pas abandonnée et qu'elle souhaite organiser rapidement une réunion pratique de présentation de la charte, suivie d'une discussion, avec Madame ACHAICHA, Monsieur LIMOUSIN et les Mairies du 17^{ème} et du 18^{ème}

Monsieur JANAN demande à ce que l'on n'oublie pas d'y inviter la Chambre de Commerce associée à la démarche.

Calendrier de l'opération :

Monsieur ESTIVAL demande si, dans un souhait d'optimiser les travaux, il ne serait pas possible de commencer les travaux en mars plutôt qu'en septembre, afin d'éviter à tous (ouvriers, riverains, commerçants) de subir le froid, la neige et les jours plus courts.

Madame VIGOUROUX lui répond que les entreprises de travaux publics ne peuvent pas se permettre d'interrompre leurs travaux pendant la période hivernale, car il leur est nécessaire de fournir une activité à leurs ouvriers.

Madame FARGIER ajoute que les travaux les plus gênants et pénalisants pour les riverains ont été calés pendant l'été et donc que tous les travaux ne peuvent pas être faits pendant l'été.

Sanisettes :

Monsieur ESTIVAL pense que l'avenue de Clichy n'est pas suffisamment pourvue en toilettes publiques. Il réclame une sanisette à la Fourche.

Monsieur ERLICHMAN lui répond qu'au contraire, le coiffeur du 25, avenue de Clichy souhaite que la sanisette située devant sa boutique soit déposée.

Madame VIGOUROUX lui répond que les sanisettes sont indispensables, mais que le tronçon aménagé ne peut plus en recevoir. La DVD examinera la demande dans le cadre des aménagements ultérieurs.

Boîte aux lettres :

L'association Déclie 17/18 rappelle que la boîte aux lettres n'a toujours pas été reposée devant le 20, avenue de Clichy.

Madame FARGIER répond qu'il s'agit d'un problème de planning et que nous allons relancer la Section Territoriale de Voirie et la Poste à ce sujet.

Panneau impasse de la Défense :

L'association Déclie 17/18 rappelle que le panneau d'interdiction de stationner dans l'impasse de la Défense n'est pas suffisamment visible.

Madame FARGIER répond que la largeur de la voie et la présence de la vitrine ne permettent pas de le mettre ailleurs et que le fait de le positionner à gauche n'est pas réglementaire.

Occupation des zones de stationnement vélos :

L'association Déclie 17/18 a constaté que les aires de stationnements prévues pour les vélos ne sont pas toutes occupées.

Madame FARGIER répond que l'utilisation du vélo va se développer dans Paris et que le besoin de stationnement va s'accroître en conséquence.

Caméras de surveillance :

L'association **Déclic 17/18** s'interroge sur la video-verbalisation et l'utilisation des caméras de surveillance pour contrôler le respect de la Charte de Qualité des Commerces.

Madame VERDOU répond qu'il en existe déjà, mais que c'est de la compétence de la PP.

Madame VIGOUROUX ajoute qu'il en existe 6 ou 7 entre le bd. Berthier et la place de Clichy qui peuvent assurer la video-verbalisation de manière ponctuelle.

L'association **Déclic 17/18** demande si la video-verbalisation a démarré sur l'avenue de Clichy.

Madame FARGIER répond que non, mais que c'est pour bientôt. Elle précise que le but de cette video-verbalisation est essentiellement de verbaliser les infractions dans les couloirs de bus.

Monsieur LAMY félicite la DVD pour la qualité de l'aménagement, le respect des délais et la conduite des travaux, sur un axe important en terme de circulation (piétons, bus, véhicules). Il est satisfait que les nombreuses remarques formulées, entre autre pendant les comités de suivis, aient été prises en compte.